



-4645-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 9 septembre 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;

Sont absents :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 août 2025
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Contrôle routier au Québec - Suivi
 - 4.2 Démolition du 12, route 138 Est - Suite des travaux
 - 4.3 Réfection toiture et climatisation du salon de quilles
 - 4.4 Refinancement d'emprunts - Adjudication
 - 4.5 Vandalisme
 - 4.6 Nouveau mode de paiement à l'hôtel de ville



5. Développement économique

5.1 Traversier Rimouski-Forestville

6. Développement culturel et communautaire

6.1 Message de la conseillère Mme Jannie Tremblay

6.2 Nomination d'un représentant au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés »

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

7.1 Message du conseiller M. Mario Desbiens

7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

8. Sécurité publique

8.1 Message du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

9.1 Message du conseiller M. Richard Foster

9.2 TECQ 2024-2028 - Octroi de contrat

10. Tourisme

10.1 Message de Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

12.1 Message du conseiller M. Carol Girard

12.2 Forestville en chanson - Fond de résilience et rétablissement

13. Administration

13.1 Approbation et paiement des comptes

13.2 Carte de crédit - Ajout détenteur et gestionnaire de compte

13.3 Signatures opérations bancaires

13.4 Aide financière accordée aux organismes

14. Ressources humaines

14.1 Embauche agente de développement municipal

14.2 Nomination inspecteur municipal

14.3 Embauche au service de sécurité incendie

15. Actes législatifs

15.1 Adoption du règlement n° 2025-335

15.2 Servitude en faveur de Villa Forestville

15.3 Régularisation des titres de propriété de certaines rues publiques

16. Affaires nouvelles



17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

250909-159

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 12 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Nomination d'un représentant au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés »

250909-160

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) qui vise à :

- encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés inclusives à tous les âges de la vie.

CONSIDÉRANT que le volet 1 de la démarche MADA « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » permet aux municipalités et aux MRC d'élaborer et mettre à jour une politique des aînés et un plan d'action ;

CONSIDÉRANT que la MRC La Haute-Côte-Nord a une entente avec le Secrétariat aux aînés jusqu'au 11 février 2027 pour la réalisation du Volet 1 de la démarche ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de pilotage MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord a été mis à jour conformément aux lignes directrices du Volet 1 de la démarche;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de chaque municipalité de La Haute-Côte-Nord doit être nommé au comité de pilotage MADA de la MRC ;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la conseillère Mme Nadine Gagné est la représentante de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord.

Rapport des permis de rénovation et de construction

250909-161

Il est résolu d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :



TYPE DE PERMIS	AOÛT		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	5 000.00 \$	3	30 100.00 \$	4	232 000.00 \$
Agrandissement	1	10 000.00 \$	2	15 000.00 \$	1	100 000.00 \$
Aménagement de terrain	1	375.00 \$	2	1 875.00 \$	1	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	- \$
Changement d'usage			0	- \$	3	8 000.00 \$
Clôture	1	1 500.00 \$	7	28 500.00 \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	3	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire	2	41 772.00 \$	11	340 272.00 \$	16	262 899.00 \$
Démolition	1	48 260.00 \$	2	56 060.00 \$	6	(107 108.00) \$
Enseigne			1	2 000.00 \$	0	- \$
Galerie/Perron/Patio			3	4 050.00 \$	5	51 520.00 \$
Général			2	27 800.00 \$	1	20 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique	1	6 000.00 \$	2	16 000.00 \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			2	- \$		
Piscine hors terre	1	- \$	3	35 500.00 \$	2	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	10	1 039 474.00 \$	79	4 497 502.00 \$	98	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	- \$
Total	19	1 152 381.00 \$	119	5 054 659.00 \$	152	10 620 767.00 \$

**Programme TECQ 2024-2028 - Mandat d'accompagnement et programmation initiale
250909-162**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir l'accompagnement nécessaire à la programmation initiale de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'offre de Techni-Consultant pour l'accompagnement de la 1^{re} année;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Techni-Consultant inc. afin de nous accompagner dans la programmation initiale des travaux à effectuer, conformément à l'offre du 8 août 2025, au montant de 18 750.00 \$ plus taxes applicables.

**Forestville en chanson - Fonds de résilience et rétablissement
250909-163**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été effectuée auprès de la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme « Fond de résilience et de rétablissement » afin de présenter des activités familiales gratuites;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'aide financière de 1 450 \$ nécessaire à cette activité;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Lison Huard, greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Forestville la convention financière.

**Approbation et paiement des comptes
250909-164**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil lesquels déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la trésorière adjointe a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;



CONSIDÉRANT que le directeur général par intérim a le pouvoir d'effectuer les dépenses et à conclure les contrats nécessaires à l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, au nom de la Ville, conformément à l'article 32 et 33 du règlement n° 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 36 du même règlement, le directeur général par intérim doit faire rapport à la séance ordinaire suivant les dépenses et l'octroi des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la présente résolution constitue une confirmation des dépenses effectuées par le directeur général par intérim;
- d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques ainsi que d'autoriser le paiement des comptes à payer, dont les copies sont versées aux archives.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	162 649.88 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	<u>1 248 845.82 \$</u>
Total des déboursés	1 411 495.70 \$
Comptes à payer du mois d'août 2025	<u>280 659.61 \$</u>

**Carte de crédit - Ajout détenteur et gestionnaire de compte
250909-165**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déléguer aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins incluant leur renouvellement l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville est débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des cartes de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variables de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

CONSIDÉRANT que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoir reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

CONSIDÉRANT que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants, de la Ville, autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes le cas échéant.



-4650-

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater les personnes suivantes selon les fonctions mentionnées :

- Ghislain Gauthier, directeur général par intérim, détenteur et gestionnaire du compte;
- Annie Morin, directrice des finances, gestionnaire du compte

Il est également résolu que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Signatures opérations bancaires

250909-166

CONSIDÉRANT que des modifications pour les signatures d'opérations bancaires doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous les chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Ville de Forestville au compte # 328 et pour le service de sécurité incendie au compte # 15701, détenus à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord à compter de la date d'entrée en vigueur des signataires.

- Micheline Anctil, mairesse;
- Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
- Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
- Richard Foster, conseiller au siège # 3;
- Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
- Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
- Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Conjointement avec :

- Dominique Tremblay, directrice générale;
- Ghislain Gauthier, directeur général par intérim;
- Annie Morin, directrice des finances;
- Lison Huard, greffière adjointe;
- Isabelle Fortin, préposée à la paie;
- Stéphanie Tremblay, coordonnatrice au service de sécurité incendie.

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Ville de Forestville, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Ville de Forestville, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord;

Que le conseil autorise Mme Annie Morin, directrice des finances en tant qu'administratrice principale du service en ligne AccèsD Affaires et en son absence, Mme Lison Huard, greffière adjointe;

Que la présente résolution remplace la résolution R-240611-111, adoptée à la séance ordinaire du 11 juin 2024.

Aide financière accordée aux organismes



250909-167

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Corporation de liaison maritime de Rimouski-Forestville	Frais d'administration de base	500 \$
Association Chasse & Pêche de Forestville et Association des pompiers de Forestville	Fête du chasseur	Gestion du bar
Fondation CISSS Côte-Nord	Vélo-Santé	100 \$

**Embauche agente de développement municipal
250909-168**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un processus de recrutement pour le poste d'agent-e de développement municipal;

CONSIDÉRANT que la candidate retenue satisfait aux critères établis et répond aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT que le poste est régi par la convention collective en vigueur;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Mme Lucie Charbonneau, à titre d'agente de développement municipal.

Il est également résolu de fixer la date de référence au 8 septembre 2025 et le salaire à l'échelon 3 de la classe 6.

**Nomination inspecteur municipal
250909-169**

CONSIDÉRANT l'absence sur place du stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'absence d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la firme d'urbanisme Forum est mandatée par la Ville à titre de consultant en urbanisme et qu'elle effectue les recommandations nécessaires en cette matière;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à la nomination de M. André Lapointe à titre d'inspecteur municipal, dont les principales fonctions seront :

- D'effectuer des tournées d'inspection;
- D'effectuer les inspections intérieures et extérieures;
- Prendre des mesures;
- Prendre les photos;
- Signer les permis délivrés;
- Signer les avis de cessation de travaux;
- Signer les avis et les constats d'infractions.

Il est également résolu que les fonctions soient toujours effectuées selon les recommandations de la firme d'urbanisme;



-4652-

**Embauche au service de sécurité incendie
250909-170**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'embauche de :

Nom	Caserne	Division	Poste
Dany Carmichael	70	Les Escoumins	Pompier temps partiel

**Adoption du règlement n° 2025-335
250909-171**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Mario Desbiens lors de la séance ordinaire du 12 août 2025

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 12 août 2025;

CONSIDÉRANT que la mairesse mentionne que le règlement a pour but de modifier le règlement afin d'encadrer de façon transparente et équitable le remboursement des dépenses engagées par les membres du conseil et le personnel salarié lors de déplacement effectué pour le compte de la Ville

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement n° 2025-335 relatif au tarif applicable pour des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville de Forestville.

**Servitude en faveur de Villa Forestville
250909-172**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est propriétaire du lot 5 172 447 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que Villa Forestville, personne morale dûment constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), est propriétaire du lot 6 535 068 adjacent ;

CONSIDÉRANT que l'organisme a sollicité de la Ville l'octroi d'une servitude de passage, sur le lot appartenant à la Ville, afin d'y agrandir le stationnement existant;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de consentir à l'établissement d'une telle servitude dans l'intérêt de la collectivité;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- QUE la Ville de Forestville consente à établir, au bénéfice de Villa Forestville, une servitude de passage sur le lot 5 172 447, au profit du lot 6 535 068;
- QUE les modalités et conditions de la servitude soient établies dans un acte notarié, aux frais de Villa de Forestville;
- De mandater Me Denis Turcotte à préparer l'acte notarié;
- QUE la mairesse et la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte ou document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.



**Régularisation des titres de propriété de certaines rues publiques
250909-173**

CONSIDÉRANT que la Ville a la gestion de multiples rues publiques qui ont été identifiées au cadastre rénové par des numéros de lots distincts;

CONSIDÉRANT que lors de la réforme cadastrale, la Ville n'a pas été inscrite comme véritable propriétaire de certains lots constituant des rues publiques qui appartiennent légalement à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation pour clarifier les titres de la Ville à l'égard des tiers concernés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil municipal mandate les avocats de la firme Tremblay Bois afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées pour régulariser les titres de propriété de la Ville à l'égard des lots identifiés au rapport de l'arpenteur-géomètre Jean Roy obtenu à cet égard et qui est daté du 7 avril 2025 et portant la minute 9860;
- QUE les deniers nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution soient puisés à même le fonds général « Service juridique ».

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 35, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.